

# LE DEVOIR

Vol. XC - N° 59

MONTRÉAL, LE VENDREDI 19 MARS 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## L'Inde, un an plus tard

Il y a un an jour pour jour, le BJP (le parti nationaliste hindou) prenait le pouvoir en Inde par la peau des dents. Une année, contre toute attente, d'apaisement dans les relations indo-pakistanaïses, en dépit des tests nucléaires effectués en mai dernier dans le désert du Rajasthan. Mais aussi une année de violence fanatique inégalée contre la minorité chrétienne du pays. Un bilan (très) paradoxal.

Pouvait-on s'attendre à autre chose de la part de ce BJP d'essence xénophobe, antimusulmane, tenant d'un hindouisme pur et dur? A peine venait-il de prendre le pouvoir à Delhi, soutenu par une coalition bancroche de petits partis régionaux, qu'il procédait à cinq essais nucléaires sous le nez du Pakistan, qui répliquait quelques semaines plus tard, réveillant aux quatre coins de la planète la peur d'une conflagration nucléaire.

Pourtant, presque un an plus tard, les relations entre cette Inde hindouiste et ce Pakistan musulman sont infiniment plus stables, ou moins tendues, que s'y attendaient les observateurs. Et le conflit au sujet du Cachemire, pour lequel les deux pays se sont fait la guerre deux fois depuis la partition de 1947, est à son plus tranquille depuis plusieurs années. Avec le résultat que l'Inde et le Pakistan, couvés par d'importants efforts de médiation américains, se rapprochent aujourd'hui, lentement mais sûrement, de la signature du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

Plus concrètement, deux événements sont venus mettre récemment en lumière cette volonté de réchauffement de la part d'un gouvernement indien dont on n'en attendait pas tant.

En janvier, le premier ministre Atal Behari Vajpayee tenait tête à l'un de ses alliés les plus fanatiques, le parti Shiv Sena, qui réclamait au nom de son credo «nationaliste» l'annulation d'une tournée en Inde d'une équipe pakistanaïse de cricket — qui est dans le sous-continent ce que le hockey est au Canada. En faisant du sport un instrument du politique, la polémique a acquis un poids de symbolisme qui a défrayé la chronique en Inde pendant un bon moment. Le mois suivant, M. Vajpayee, dans un geste non moins symbolique, prenait prétexte de l'inauguration de la première liaison d'autobus reliant les deux pays depuis l'indépendance pour se rendre au Pakistan y rencontrer le premier ministre Nawaz Sharif. Une visite inédite en dix ans qu'un journaliste pakistanaïse, emporté par son enthousiasme, n'a pu s'empêcher dans les pages du journal *The News* de comparer à «la chute du mur de Berlin».

Le BJP ne s'est pas pour autant mué au cours des douze derniers mois en un modèle d'ouverture et de tolérance. Il y a dans l'apaisement de ses relations avec le Pakistan le froid calcul électoraliste d'un gouvernement contraint à une certaine modération face à la remontée du vieux parti du Congrès, emmené par Sonia Gandhi, veuve de Rajiv, assassiné en 1991, et héritière — italienne — de la dynastie des Nehru. Aussi, des scrutins tenus en décembre dernier et à l'issue desquels le BJP a perdu le pouvoir dans l'État du Rajasthan et dans le territoire de Delhi ont sonné le réveil d'un premier ministre dont la survie du gouvernement n'a jamais tenu qu'à un fil et dont les analystes n'arrêtaient pas de prédire la chute.

M. Vajpayee est un très vieux routier de la politique indienne — élu la première fois au Parlement dans les années 50 —, dont on disait à son arrivée au pouvoir qu'il était miné par l'indécision, manipulé par son aile radicale, qu'il était un «Boris Eltsine indien». Se donnant des airs de modéré, il est aujourd'hui perçu, un sondage récent du *Times of India* le confirme, comme le seul capable de faire en sorte que le BJP ne perde pas le pouvoir.

Ses critiques disent, justement, qu'il n'en a que les airs. Que sous son pragmatisme, M. Vajpayee, produit de la mouvance fondamentaliste du BJP, n'a pas renoncé à ses convictions idéologiques. Aussi, pendant que les relations se sont améliorées avec le Pakistan, son gouvernement ne s'est indigné qu'en termes délavés face à l'incroyable vague de violence dont a fait l'objet la minorité chrétienne du pays (23 millions de personnes, surtout catholiques) aux mains de groupes extrémistes hindous.

Plus de 130 attaques depuis l'arrivée du BJP: c'est davantage en un an que pendant les cinquante années précédentes. La majorité des attaques se sont produites, avec un mauvais sens de l'ironie, dans le Gujarat, l'État où est né Gandhi. L'horreur a culminé fin janvier lorsque, dans l'État d'Orissa, ont été brûlés vifs dans leur voiture un missionnaire australien, qui travaillait dans une léproserie depuis 34 ans, et ses deux jeunes fils.

Les fondamentalistes accusent les prêtres de forcer les hindous à se convertir au christianisme. Pourtant, les chrétiens ne représentent que 2,4 % de la population, contre 2,8 % en 1990. Il y a surtout le fait, derrière ce prétexte des conversions, que ces groupes extrémistes, souvent issus des hautes castes, comme l'est du reste le BJP, n'acceptent pas que ces prêtres contestent le système des castes et encouragent l'expression de leurs droits auprès des intouchables auxquels ils viennent en aide. Dérive paranoïaque dans un pays où 80 % de la population adhère à l'hindouisme. Et qui a fait en 1997 des funérailles nationales à mère Teresa.

**IDÉES**

La chronique de Normand Baillargeon: Plus que quatre dodos... , page A 9



**MONTRÉAL**

Les moutons noirs du MEMO risquent l'expulsion, page A 3



**PLAISIRS**

Un nouvel an se lève sur l'Iran, page B 1

**EXCLUSIF**

## Soupçons sur la Régie de l'énergie

La ministre de la Justice est saisie d'une demande d'enquête pour élucider d'apparents conflits d'intérêts

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Le Centre d'études sur les industries réglementées (CESIR) vient de demander au procureur général du Québec, Linda Goupil, de nommer un procureur-enquêteur, indépendant du gouvernement, pour faire la lumière sur la façon douteuse utilisée par Québec pour nommer les régisseurs de la nouvelle Régie de l'énergie.

La plainte formelle, signifiée avant-hier au procureur général par le CESIR, un centre affilié à la faculté de droit de l'université McGill, vise au tout premier chef la situation de présumé conflit d'intérêts dans laquelle se trouvait alors le président du comité de sélection, créé le 12 février

1997 par le gouvernement pour choisir les membres de la future Régie qui venait d'être créée par une loi de l'Assemblée nationale. Le président de ce comité de sélection était Michel Clair, sous-ministre en titre du ministère des Ressources naturelles et ancien ministre dans le cabinet de René Lévesque.

Au moment où M. Clair présidait au début de 1997 l'examen des candidatures à la Régie, qui allait superviser Hydro-Québec en vertu des règles du droit administratif, il était lui-même membre d'office du conseil d'administration de la première société d'État québécoise, allégué la requête pour enquête.

Il en a été de même pour son successeur, Jean-Paul Beaulieu, qui s'est retrouvé lui aussi membre d'office du conseil d'administration d'Hydro-Québec en tant que sous-

ministre des Ressources naturelles et qui a succédé à Michel Clair à la présidence du comité de sélection des membres de la future Régie. Cette dernière va devoir souvent statuer directement et indirectement sur des éléments de politique de ce ministère.

La plainte adressée au procureur général allègue une situation encore plus explosive dans le cas de Michel Clair, aujourd'hui président-directeur général d'Hydro-Québec International, parce qu'il a vraisemblablement négocié les conditions de son arrivée au sein d'Hydro-Québec International au moment même où il présidait le comité de sélection des futurs régisseurs responsables de contrôler les politiques et projets d'Hydro-Québec.

VOIR PAGE A 10: SOUPÇONS



Guy Taillefer

Plus concrètement, deux événements sont venus mettre récemment en lumière cette volonté de réchauffement de la part d'un gouvernement indien dont on n'en attendait pas tant.

En janvier, le premier ministre Atal Behari Vajpayee tenait tête à l'un de ses alliés les plus fanatiques, le parti Shiv Sena, qui réclamait au nom de son credo «nationaliste» l'annulation d'une tournée en Inde d'une équipe pakistanaïse de cricket — qui est dans le sous-continent ce que le hockey est au Canada. En faisant du sport un instrument du politique, la polémique a acquis un poids de symbolisme qui a défrayé la chronique en Inde pendant un bon moment. Le mois suivant, M. Vajpayee, dans un geste non moins symbolique, prenait prétexte de l'inauguration de la première liaison d'autobus reliant les deux pays depuis l'indépendance pour se rendre au Pakistan y rencontrer le premier ministre Nawaz Sharif. Une visite inédite en dix ans qu'un journaliste pakistanaïse, emporté par son enthousiasme, n'a pu s'empêcher dans les pages du journal *The News* de comparer à «la chute du mur de Berlin».

Le BJP ne s'est pas pour autant mué au cours des douze derniers mois en un modèle d'ouverture et de tolérance. Il y a dans l'apaisement de ses relations avec le Pakistan le froid calcul électoraliste d'un gouvernement contraint à une certaine modération face à la remontée du vieux parti du Congrès, emmené par Sonia Gandhi, veuve de Rajiv, assassiné en 1991, et héritière — italienne — de la dynastie des Nehru. Aussi, des scrutins tenus en décembre dernier et à l'issue desquels le BJP a perdu le pouvoir dans l'État du Rajasthan et dans le territoire de Delhi ont sonné le réveil d'un premier ministre dont la survie du gouvernement n'a jamais tenu qu'à un fil et dont les analystes n'arrêtaient pas de prédire la chute.

M. Vajpayee est un très vieux routier de la politique indienne — élu la première fois au Parlement dans les années 50 —, dont on disait à son arrivée au pouvoir qu'il était miné par l'indécision, manipulé par son aile radicale, qu'il était un «Boris Eltsine indien». Se donnant des airs de modéré, il est aujourd'hui perçu, un sondage récent du *Times of India* le confirme, comme le seul capable de faire en sorte que le BJP ne perde pas le pouvoir.

Ses critiques disent, justement, qu'il n'en a que les airs. Que sous son pragmatisme, M. Vajpayee, produit de la mouvance fondamentaliste du BJP, n'a pas renoncé à ses convictions idéologiques. Aussi, pendant que les relations se sont améliorées avec le Pakistan, son gouvernement ne s'est indigné qu'en termes délavés face à l'incroyable vague de violence dont a fait l'objet la minorité chrétienne du pays (23 millions de personnes, surtout catholiques) aux mains de groupes extrémistes hindous.

Plus de 130 attaques depuis l'arrivée du BJP: c'est davantage en un an que pendant les cinquante années précédentes. La majorité des attaques se sont produites, avec un mauvais sens de l'ironie, dans le Gujarat, l'État où est né Gandhi. L'horreur a culminé fin janvier lorsque, dans l'État d'Orissa, ont été brûlés vifs dans leur voiture un missionnaire australien, qui travaillait dans une léproserie depuis 34 ans, et ses deux jeunes fils.

Les fondamentalistes accusent les prêtres de forcer les hindous à se convertir au christianisme. Pourtant, les chrétiens ne représentent que 2,4 % de la population, contre 2,8 % en 1990. Il y a surtout le fait, derrière ce prétexte des conversions, que ces groupes extrémistes, souvent issus des hautes castes, comme l'est du reste le BJP, n'acceptent pas que ces prêtres contestent le système des castes et encouragent l'expression de leurs droits auprès des intouchables auxquels ils viennent en aide. Dérive paranoïaque dans un pays où 80 % de la population adhère à l'hindouisme. Et qui a fait en 1997 des funérailles nationales à mère Teresa.

## Paris célèbre



Le président français Jacques Chirac (à droite) et le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, se sont arrêtés le temps d'une photo et d'un air de guitare, hier, durant l'inauguration du Salon du livre de Paris.

## «Vive le Québec livres!»

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

On n'aura probablement jamais autant parlé du Québec en France, du moins depuis la célèbre visite d'un certain général français, qu'à l'occasion du Salon du livre de Paris inauguré hier en grande pompe par le premier ministre québécois, Lucien Bouchard, et le président français, Jacques Chirac. Impossible hier d'acheter un quotidien ou un magazine sans tomber sur les 16 pages consacrées à la littérature québécoise dans *Liberation*, les 8 du quotidien *Le Monde*, les 14 du *Nouvel Observateur*, les 10 de *L'Express*, et ainsi de suite. Comme si, après des années d'indifférence tranquille, le virus québécois avait soudain envahi l'Hexagone.

Devant plusieurs centaines d'écrivains et de personnalités des mondes du livre québécois et français, Jacques

Chirac et Lucien Bouchard ont vainement essayé de bouquiner pendant près d'une heure sous les projecteurs de la télévision avant de se retrouver au beau milieu de l'espace consacré au Québec, qui occupe 30 % de la surface du Salon. Pendant six jours, ce sont plus de 220 000 personnes qui devraient défiler au parc des Expositions de la porte de Versailles.

Côte à côte, Lucien Bouchard et Jacques Chirac ont assisté au spectacle d'un couple d'acrobates sur corde lisse qui s'est achevé dans une pluie de mots qui avait des allures de chute de neige. Les flocons étaient en réalité de petits bouts de papier blanc sur chacun desquels était inscrit un mot différent du dictionnaire.

VOIR PAGE A 10: «QUÉBEC LIVRES»

■ Autres textes en pages A 4 et A 10

**POLITIQUE**

## Le procureur de la CAI doutait de son enquête, révèle Chevrette

■ À lire en page A 5



## Réforme de l'assurance-emploi

### Les femmes et les jeunes écopent

Pierre Pettigrew ne promet aucun correctif immédiat

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La dernière réforme de l'assurance-emploi a frappé de façon particulière les femmes et les jeunes, confirme le rapport de contrôle et d'évaluation du régime rendu public hier à Ottawa. Malgré cela, le ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, estime manquer encore d'informations suffisantes, surtout sur la situation des femmes, pour envisager des correctifs immédiats. Le rapport, que le ministre a en main depuis décembre, démontre pourtant qu'un des éléments centraux de la réforme, i.e. l'adoption d'une norme d'admissibilité basée sur les heures et non sur les semaines travaillées, a largement contribué à une chute du nombre de femmes et de jeunes prestataires réguliers entre 1995-96 et 1997-98.

«Les demandes présentées par les femmes ont chuté de 20 %, comparativement à 16 % pour les hommes. Les femmes travaillent en moyenne moins d'heures par semaine, de sorte qu'il leur faut plus longtemps pour être admissibles aux prestations. Les différences au niveau des régimes de travail pourraient également expliquer la baisse de 27 % chez les prestataires de moins de 25 ans, comparativement à celle de 8 % chez les 45-54 ans», notent les auteurs.

Ils expliquent que «les jeunes ont tendance à changer d'emploi plus souvent que les travailleurs âgés et à dépendre davantage d'emplois à temps partiel. Le nombre restreint d'heures de travail qu'offrent ces emplois entraîne une baisse des demandes».

M. Pettigrew hésite à tirer des conclusions, notant qu'un nombre important de femmes ont trouvé des emplois au cours de la dernière année. Selon lui, le rapport ne permet pas de démêler les faits. Il se contente donc, pour l'instant, de demander à ses fonctionnaires d'éclaircir la question.

VOIR PAGE A 10: RÉFORME

## Le cœur de Mara est un violon

Le Chihuahua, son tout premier disque paru au début de février, a fait clapoter d'aise les critiques dans leurs mares respectives. Normal: cet album-là est un printemps pour l'oreille, éclaté comme un bourgeon, juteux de fraîche sève, bien planté dans les bonnes terres du folklore et du country. Ce soir, Mara Tremblay l'apporte pour la première fois sur scène, au Cabaret. L'histoire à succès de l'année? L'intéressée ne veut rien d'autre du vedettariat qu'acheter une maison à la campagne et retrouver son violon.

SYLVAIN CORMIER

Elle est un peu énervée, Mara. «Je me suis chicanée avec Victor en me levant, et j'aime pas ça», lâche-elle tout de go en entrant dans le café de la rue Laurier. Victor, c'est le Monsieur Balloune de la neuvième chanson de l'album, le garçon «beau comme la terre» qui est «né de larmes et d'euphorie dans une lutte enivrante» il y a trois ans. En pleine phase de «Non!» impérial, le Victor. «Je suis pas habituée à imposer des limites, murmure la monoparentale, très embêtée. C'est pas naturel pour moi, les barrières.»

Mara Tremblay naquit elle-même à Hauterive il y a presque trente ans, en 1969, en plein début d'un temps que l'on croyait nouveau, enfant très librement issue de pa-

rents plutôt hippies dans le genre. «J'ai grandi sous les grandes jupes granola de ma mère...» Le paternel, un «ziganeux de musique» qui tâta de la guitare, du violon et du piano en plus d'ouvrir la notoire taverne de L'Inspecteur Épingle, fut longtemps le meilleur copain de Plume. Belle ambiance pour la puériculture. On imagine ça d'ici. Pot, bière et musique autour du berceau. Surtout la musique, en fait. Toutes sortes de musiques. «Du Doors, du Bob Dylan, des Cajuns insoupçonnés, Clifton

Chénier, il n'y a rien que je n'ai pas entendu ou chanté.» Y compris tout Hank Williams, l'idole du père. Cela marque, une enfance bercée par Lovesick Blues. «C'était jamais de la musique à la mode. J'ai compris vite que le country, c'était



Personne n'a découvert ni modélé Mara Tremblay selon les paramètres des programmeurs de radio.

VOIR PAGE A 10: MARA

**MÉTÉO**

Montréal Nuageux avec éclaircies. Max: 3 Min: -1  
Québec Nuageux avec éclaircies. Max: 2 Min: -2  
Détails, page A 6

**INDEX**

Annonces ..... A 4 Les sports ..... B 6  
Avis publics..... B 6 Montréal..... A 3  
Culture ..... B 9 Mots croisés .. A 4  
Économie ..... A 6 Plaisirs ..... B 1  
Éditorial..... A 8 Politique ..... A 5  
Le monde ..... B 7 Télévision ..... B 8

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Débrayage illégal à Rivière-des-Prairies

# 32 gardiens de prison ont été congédiés

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

À la suite de la manifestation mouvementée des agents de la paix du centre de détention Rivière-des-Prairies samedi dernier, le ministère de la Sécurité publique a décidé de ne pas faire de quartiers. Hier matin, 32 agents de la paix qui avaient participé à ce débrayage illégal ont reçu par huissier un avis de congédiement. Surpris par la sévérité de cette sanction, le syndicat des agents de la paix a toutefois choisi de garder son calme et de rencontrer hier, comme il était prévu, la direction de l'établissement pour discuter de la façon dont sont effectuées les compressions budgétaires à Rivière-des-Prairies.

C'est la suppression d'une dizaine d'emplois de fin de semaine qui a mis le feu aux poudres samedi dernier. La direction de l'établissement a décidé de prolonger le quart de nuit des 15 agents en poste les samedis et dimanches de 9h jusqu'à 11h, au moment où les 30 agents du quart de jour prennent la relève. Le syndicat ne s'oppose pas à cette mesure à la condition que les détenus restent dans leur cellule jusqu'à ce qu'il y ait 30 gardiens en poste. Ce à quoi s'oppose la direction.

Samedi dernier, sur le coup de 9h, au moment où les gardiens doivent ouvrir les portes des cellules pour faire sortir les détenus, ce sont plutôt 79 agents qui ont décidé de sortir. Les détenus sont restés enfermés sous la sur-

veillance de six cadres qui ont dû assurer seuls la sécurité de l'établissement, jusqu'à ce que la Sûreté du Québec arrive en renfort une heure plus tard.

À l'extérieur, la confrontation entre les agents de la paix et les policiers de l'escouade antiémeute a tourné à l'affrontement et cinq agents ont été blessés. Le Conseil des services essentiels est intervenu pour forcer les agents à rentrer au travail, et l'employeur a décidé samedi de suspendre 34 d'entre eux. Hier, 32 agents, soit cinq employés permanents et 27 employés surnuméraires, ont reçu leur avis de congédiement pour avoir débrayé illégalement. D'autres sanctions pourraient être appliquées pour les 47 autres agents.

«Je crois que c'est la première fois au Québec qu'il y a un congédiement massif d'agents par le gouvernement. C'est démesuré», a déclaré le vice-président du syndicat, Daniel Légaud. Les agents de la paix ont mis la sécurité du public en danger, rétorque le ministère. L'exécutif syndical a dit avoir eu beaucoup de mal à dissuader ses membres de débrayer une nouvelle fois en réaction aux sanctions. Celui-ci a plutôt choisi de se rendre, comme prévu, à la rencontre avec les représentants du ministère de la Sécurité publique, des Services correctionnels du Québec et de la direction du centre de détention.

Au moment de mettre sous presse, les pourparlers se poursuivaient toujours. Le syndicat doit rencontrer ses membres la semaine prochaine pour leur faire part des négociations avec l'employeur et décider du plan d'action.

Consultation nationale sur l'eau

# Québec songe à exporter son eau, malgré l'avis des autres provinces

LOUIS-GILLES FRANCŒUR  
LE DEVOIR

Le gouvernement souverainiste du Québec serait actuellement prêt à considérer une demande d'exportation d'eau en vrac par navire-citerne même si la vaste majorité des provinces canadiennes et le gouvernement fédéral sont d'avis qu'un seul précédent de ce genre risquerait de leur faire perdre leur compétence constitutionnelle en faisant des eaux en vrac un objet de commerce sans contrainte en vertu des règles de l'ALENA.

«S'il y avait une demande, nous serions prêts à la considérer», a déclaré hier au Devoir, Georges Roberge, qui représentait le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) à la consultation nationale sur l'eau, menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. M. Roberge a dit ne connaître aucune exigence réglementaire, environnementale, faunique ou patrimoniale qui pourrait contraindre de telles exportations, de sorte que le Québec aurait peu de moyens de refuser un premier permis dont le Canada anglais, avec une rare unanimité, tente de stopper actuellement l'émission.

La veille, le MIC avait exposé sa position devant la commission sur l'eau. Selon M. Roberge, le Québec s'entend à l'état actuel du droit sur cette question, c'est-à-dire sur ce que di-

sent les traités internationaux. Ces derniers, dit-il, comme l'ALENA, disent que «l'eau est de commerce international libre dès qu'elle devient un produit commercial».

C'est ce qui explique, ajoute-t-il, que les eaux embouteillées sont exportées comme toute autre marchandise, et ce serait le cas, précise-t-il, «de gros volumes transportés par citernes, qu'il s'agisse de camions ou de navires».

Mais les mêmes traités, ajoute le porte-parole du MIC, ne considèrent pas comme un produit commercial les eaux qui seraient transportées par pipeline ou par la déviation de cours d'eau.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté une loi pour pouvoir interdire toute exportation massive de ses eaux brutes et éviter qu'elles ne deviennent un objet d'exportation libre après avoir été aux prises avec des permis qu'il a fait annuler. Il est poursuivi par les promoteurs. L'Ontario a de son côté négocié le retrait d'un permis formellement autorisé l'an dernier.

Devant la multiplication des projets, Ottawa vient de demander aux provinces d'adopter des moratoires législatifs pour interdire toute exportation en vrac avant qu'un fâcheux précédent ne soit posé, y compris à l'endroit des exportations en vrac par navire-citerne.

Le Québec boude ce sursaut du nationalisme canadien même si, ultime-

ment, la proposition fédérale vise à protéger la compétence législative des provinces et la sienne!

Dernière expression de cette stratégie fédérale, la Commission mixte internationale (CMI) tenait audience mercredi soir à Montréal devant une salle presque vide, la commission n'ayant pas jugé bon d'annoncer sa venue.

La plupart des personnes présentes ont souligné, y compris d'ailleurs la représentante d'Environnement Canada, que l'eau est une richesse collective, publique et patrimoniale et qu'elle ne saurait être privatisée, accaparée par les promoteurs comme un objet de commerce, ce qui a quelque peu éberlué les membres américains de la commission devant une telle unanimité.

La porte-parole de la coalition Eau Secours, Louise Vandellac, qui partage ce point de vue, a ajouté pour sa part que le mandat octroyé par Ottawa et Washington à la CMI débordait à au moins un point de vue son mandat, tel que défini dans le traité de 1909. Ottawa et Washington ont ainsi demandé l'avis de la commission non seulement sur la manière de gérer les eaux limitrophes, relevant du traité, mais aussi sur les exportations et dérivations d'eaux brutes qui seraient puisées en dehors de la zone limitrophe, couverte par le traité. Ce à quoi les commissaires n'ont rien répondu.

EN BREF

## Division à la CBC?

Toronto (PC) — La situation s'embrouille à Radio-Canada-CBC alors que les journalistes, sur le point de re-

joindre leurs collègues techniciens en grève, estiment que les négociations progressent, ce qui pourrait ultimement diviser les deux groupes de travailleurs. Si l'un des syndicats obtient ce que l'autre s'est vu refuser, «ce sera la guerre», a indiqué Marc Zahab, membre du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCCEP), qui représente les 2000 techniciens en grève depuis un mois.

«Si la direction veut vraiment préserver la paix, comment va-t-elle pouvoir offrir à un groupe ce qu'elle refuse à l'autre?» Les négociations avec les techniciens ont à peine progressé depuis le début du conflit qui affecte tout le réseau, hormis les stations du Québec et de Moncton. Hier, le SCCEP a soumis une proposition d'entente destinée à apaiser les différends les plus importants et à faciliter le retour au travail. Jusqu'ici, les rapports sont restés amicaux entre les techniciens sur les piquets de grève et les journalistes qui doivent entrer au travail escortés par des gardiens de sécurité, a confié un annonceur de la radio, Bernie McNamee.

## Grève évitée en Ontario

Toronto (PC) — Si les conservateurs de l'Ontario envisagent vraiment de déclencher des élections ce printemps, ils pourront faire campagne en sachant les dizaines de milliers de fonctionnaires de la province au travail et non en grève. Mais même si les quelque 37 000 membres du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario avaient cessé le travail, hier, comme ils menaçaient de le faire, il est peu probable que cela aurait vraiment préoccupé le gouvernement, qui préconisait la ligne dure, estiment les observateurs. Les deux parties se sont entendues sur des augmentations de salaire de 4,3 % sur trois ans, un taux beaucoup plus près de celui de 3,2 % offert au départ par l'État que de celui de 9,5 % sur deux ans réclamé par le syndicat. Ce dernier a également été contraint de renoncer à certaines demandes clés, incluant la sécurité d'emploi et des dispositions relatives aux retraites anticipées.

Le CIO  
le massacre de RACA  
la fusion dans le Mouvement  
DESJARDINS.

Trois dossiers,  
un POINT  
COMMUN:  
le MANQUE DE  
TRANSPARENCE.

Pour le premier, on réfute qu'il y ait eu corruption; pour le deuxième, la politique l'emporte encore sur le judiciaire; pour le troisième, on promet des explications.

ÇA SE PASSAIT  
MERCREDI AU

Téléjournal  
/ Le Point

avec STÉPHAN BUREAU



SOYEZ-Y À  
22h  
EN SEMAINE

Radio-Canada  
Télévision

## loto-québec résultats

**649** Tirage du 99-03-17  
7 9 12 30 41 44  
Numéro complémentaire: 24

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	2	2 500 000,00 \$
5/6+	8	84 877,90 \$
5/6	307	1 769,40 \$
4/6	17 688	58,80 \$
3/6	328 545	10,00 \$

Ventes totales: 17 360 608 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

**49** Tirage du 99-03-17  
2 14 18 31 36 47  
Numéro complémentaire: 40

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	50 000,00 \$
5/6	24	500,00 \$
4/6	1 089	50,00 \$
3/6	18 713	5,00 \$

Ventes totales: 525 578,50 \$

**Extra** Tirage du 99-03-17

NUMÉROS	LOTS	Montant
916406	100 000 \$	
16406	1 000 \$	
6406	250 \$	
406	50 \$	
06	10 \$	
6	2 \$	

TVA, le réseau des tirages  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

MA DIVINE CLÉMENTINE

BOUTIQUE  
Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans  
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT  
TÉL.: 274-2442

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### La France ne regrette rien Bouchard plaide pour la diversité culturelle

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

La France ne regrette pas d'avoir invité le ministre québécois de la Culture, Agnès Maltais, à une rencontre informelle il y a deux semaines afin de discuter de la diversité culturelle, même si cette invitation a provoqué la colère d'Ottawa qui a protesté officiellement. C'est ce qu'il faut déduire des paroles prononcées hier par le ministre des Affaires étrangères français, Hubert Védrine, à la sortie d'une rencontre avec Lucien Bouchard en visite à Paris.

«Je crois que cette rencontre s'est bien passée. Je crois que Mme Trautmann ne regrette pas du tout d'avoir lancé les invitations qu'elle a lancées et surtout pas d'avoir organisé cette réunion sur un sujet très important.»

Au cours d'un entretien d'environ 45 minutes, Hubert Védrine a justement discuté avec Lucien Bouchard de l'importance de la diversité culturelle ainsi que de la coopération franco-québécoise en général. Sujet repris un peu plus tard avec le président Jacques Chirac, qui a accompagné le premier ministre à sa voiture. Un signe qui n'est pas anodin, auront noté les experts en protocole, puisque 48 heures plus tôt il n'avait pas descendu les escaliers pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Camille Thériault, qui était accompagné de l'ambassadeur canadien, Jacques Roy.

Lucien Bouchard et Jacques Chirac ont discuté eux aussi de l'importance de promouvoir la diversité culturelle et de combattre l'uniformisation des langues et des cultures. «Notre monde est riche de ses diversités, tandis que l'uniformisation est un appauvrissement de la pensée», a déclaré le président, selon la porte-parole de l'Élysée, Catherine Colonna.

Évoquant la «souveraineté culturelle» de Robert Bourassa, Lucien Bouchard estime que cette revendication n'a pas fait de l'ancien premier ministre libéral un souverainiste. De la même façon, il estime que «promouvoir ce qu'on est est fondamental pour tous les Québécois, qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes. Ce n'est pas l'apanage des souverainistes de prétendre que le Québec doit défendre et promouvoir lui-même sa culture et son identité. [...] Jamais nous n'accepterons que des ministres fédéraux se promènent dans le monde et prétendent représenter la culture québécoise. [...] Quand Ottawa parle de culture, vous ne verrez jamais les mots culture québécoise.»

Dressant le bilan de ce voyage qui a commencé à Barcelone, en Catalogne, et s'achevait ce matin à Paris, le premier ministre québécois dit avoir franchi quelques pas en faveur de la défense de la diversité culturelle et du droit du Québec de parler de sa propre voix dans le monde sur ces questions.

L'ambassadeur canadien à Paris croit, de son côté, que la déclaration de Hubert Védrine ne signifie pas que le gouvernement français ne regrette pas l'invitation lancée à Agnès Maltais, bref qu'elle n'engage pas la France et son gouvernement.

Dans la matinée, le leader du principal parti de droite français (RPR), le prosouverainiste Philippe Séguin, a dit appuyer l'invitation qui avait été lancée la France à Agnès Maltais.

«Je fais partie de l'opposition en France, c'est-à-dire qu'il m'arrive rarement de soutenir mon gouvernement. Je dois dire que, dans ce cas d'espèce, je le soutiens totalement. Et je crois que l'invitation qu'il avait adressée au Québec était une invitation particulièrement opportune.»

Plus généralement, Philippe Séguin considère «légitime» que le Québec, notamment en matière culturelle, puisse exister dans le monde. «Au-delà des problèmes de politique politique [...] les grands problèmes du XXI<sup>e</sup> siècle, ce sont les problèmes de la diversité culturelle. Est-ce que nous allons vers un monde uniformisé culturellement qui correspondrait à la mondialisation ou est-ce que nous nous donnons les uns et les autres dans le respect de nos cultures respectives le moyen de continuer à entretenir, à enrichir une diversité culturelle? Moi, je préfère un monde divers et des gens différents parce que je trouve plus de plaisir à les fréquenter qu'un monde de clones.»



S.V.P. Assurez-vous  
de recycler ce papier  
journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7745, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## SOUPÇONS

SUITE DE PAGE 1

Michel Clair a été nommé «le 5 mai [1997] vice-président exécutif, responsable du Groupe Projets et Affaires internationales d'Hydro-Québec», précisait le communiqué émis par cette société d'État le 15 mai suivant.

Ce communiqué apparaît en annexe à la requête du CESIR, signée par Me Daniel-Martin Bellemare.

Dix jours plus tard, le 15 mai, M. Clair était par ailleurs nommé président-directeur général d'Hydro-Québec International, une nomination entérinée la semaine précédente, précise le même document.

Or c'est le 7 mai, soit une semaine plus tôt, que M. Clair a été remplacé à la présidence du comité de sélection des régisseurs par le nouveau sous-ministre Beaulieu. Et les régisseurs en question ont été nommés par décrets gouvernementaux huit jours après la nomination de Michel Clair à la vice-présidence du Groupe Projets et Affaires internationales d'Hydro-Québec.

«Il en résulte, précise la requête du CESIR, que les pourparlers entre M. Clair et les autorités d'Hydro-Québec à propos de l'évolution de sa carrière ont eu lieu pendant que M. Clair présidait le comité de sélection» des régisseurs de l'institution censée contrôler Hydro-Québec.

Des copies de la plainte du CESIR au procureur général ont par ailleurs été adressées, «pour fins d'information», précise Me Bellemare, à la juge en chef de la Cour supérieure, Lyse Lemieux, au président de la Régie, Jean Guérin, au président de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis, James J. Hoecker, et au président de la commission du Sénat américain sur l'énergie et les ressources naturelles, le sénateur Frank Murkowski.

### Une crédibilité cruciale

L'aptitude du processus québécois à administrer de façon crédible et impartiale les projets et les politiques des acteurs énergétiques québécois constitue une condition essentielle à la poursuite des opérations d'Hydro-Québec et des producteurs privés québécois sur le marché américain.

Le procureur-enquêteur indépendant, dont le CESIR réclame la nomination, devra par ailleurs faire la lumière sur les critères qui ont été utilisés pour garnir le banc de la Régie, dont la crédibilité est si cruciale que la Table de concertation sur l'énergie avait réclamé dans son rapport en 1996 que ses régisseurs soient nommés avec l'accord de tous les partis de l'Assemblée nationale.

La Régie, semblable en cela à d'autres institutions, comme le Vérificateur général ou la Commission d'accès à l'information — dont les nominations clés sont entérinées par l'Assemblée nationale —, va devoir porter jugement sur les politiques du gouvernement en matière d'énergie ou sur les projets d'Hydro-Québec, dont le gouvernement est l'actionnaire unique. Elle aura tout autant autorité sur les faits et gestes des acteurs privés, comme les sociétés commerciales du domaine pétrolier, ou sur les requêtes des acteurs sociaux qui contestent ces projets ou ces politiques énergétiques.

C'est ce qui amène le centre d'études juridiques à s'interroger sur l'indépendance ou à tout le moins sur l'apparence d'indépendance de plusieurs régisseurs par rapport à leur milieu d'origine, à commencer par le président de la Régie lui-même, Jean Guérin.

M. Guérin a été président du conseil d'administration de Soligaz de 1988 à 1993. Cette société était propriété à parts égales de 31,5 % de Noverco, avec Pétromont et SOQUIP,

deux autres sociétés d'État québécoises. Noverco est appartenant à Gaz Métropolitain, un autre administré de la Régie de l'énergie, où M. Guérin a aussi fait partie du conseil d'administration. En janvier 1997, quatre mois avant la nomination de M. Guérin à la Régie et trois mois avant la mise en place du comité de sélection des futurs régisseurs, Noverco devenait propriété à 40 %... d'Hydro-Québec. La Caisse de dépôt et placements, une autre institution gouvernementale, détenait de son côté une autre tranche de 26 % des actions de Noverco.

«Nous ne disons pas que M. Guérin a manqué à son devoir ou s'est placé en situation de conflit d'intérêts, expliquait hier Me Bellemare. Mais nous voulons connaître les critères, les règles utilisées pour procéder à des nominations semblables eu égard aux responsabilités quasi judiciaires des régisseurs par rapport aux administrés de la Régie.» Le CESIR tente actuellement d'obtenir devant la Commission d'accès à l'information les critères utilisés pour le choix des membres de la Régie de l'énergie en 1997. L'affaire est pendante.

La requête du CESIR note par ailleurs qu'Anthony Frayne, un autre régisseur, était cadre supérieur chez Hydro-Québec de 1979 à 1997, juste avant sa nomination, où il a œuvré notamment dans le dossier de la tarification.

### Requête rejetée

Avant sa nomination, André Dumais, un autre régisseur, travaillait pour Shell Canada. Il a aussi occupé des fonctions stratégiques comme porte-parole de cette industrie, elle aussi placée sous la gouverne de la Régie. Le CESIR a demandé l'an dernier le remplacement de M. Dumais sur le banc responsable de statuer sur le prix de l'essence au Québec, une requête à laquelle le président Guérin n'a pas répondu. Une compagnie pétrolière avait alors soutenu que le CESIR n'avait pas l'intérêt nécessaire pour instituer une telle requête.

Quant à Pierre Dumont, un autre régisseur, il avait occupé avant sa nomination des fonctions stratégiques au Conseil exécutif, c'est-à-dire au ministère du premier ministre Bouchard.

Même chose pour la régisseuse Catherine Rudel-Tessier, une avocate qui a été secrétaire de presse au bureau du premier ministre du Québec de 1981 à 1985 avant de passer à la Commission des Affaires sociales du Québec. Quel rapport pouvons-nous faire entre le travail de cette commission et l'énergie? se demande Me Bellemare pour justifier l'obtention de la liste des critères utilisés pour ces nominations.

Le procureur du CESIR se pose d'ailleurs la même question pour le régisseur François Tanguay, ancien directeur de Greenpeace-Québec où il était responsable du dossier énergétique. Greenpeace-Québec fait partie des organismes représentés devant la Régie dans plusieurs requêtes.

«Soignons clair, précise Me Bellemare. Le centre ne met pas en question les gestes des régisseurs nommés dans sa requête. Il réclame plutôt un examen de la conduite du gouvernement dans cette affaire pour savoir jusqu'à quel point la crédibilité de la Régie répond aux règles reconnues par les tribunaux.»

La requête pour la nomination d'un procureur-enquêteur indépendant cite, en conclusion, une décision de la Cour suprême qui dit que l'apparence d'indépendance pour un membre d'un organisme quasi judiciaire est aussi cruciale que la réalité.

«Le test pour le savoir, écrivait la Cour suprême, consiste à demander si une personne raisonnablement informée craindrait spontanément un parti pris de la part d'un adjudicataire» dont elle apprendrait le passé.

## MARA

SUITE DE LA PAGE 1

la meilleure musique pour exprimer simplement et directement ce qu'on ressent. C'est pas compliqué, le country: c'est le cœur qui t'arrache quand ça te fait mal. C'est la base de la vie.»

Le Chihuahua vient de là, psychédélique à droite, rock à gauche, résolument indescriptible par moments mais presque toujours à base de country and western et de folk, voire de folklore. Western trash pour certains, naïf alternatif pour d'autres, les colleurs d'étiquettes s'accordent au moins pour dire qu'il s'agit d'un album de chouettes chansons au premier degré, fortes en sentiments bruts exprimés sans filtre, d'une même transparence authentique que celles d'un Willie Nelson ou d'une Bolduc. Tout le contraire d'une Carole Laure se frotti-frottant au country le temps d'un disque à la mode. «C'est pas vraiment du country que je fais, précise-t-elle. J'essaye de faire de la musique le plus simplement possible, c'est tout. Parce que mes émotions sont simples. Ça rejoint le country. C'est de la musique de fille de campagne.»

C'est aussi le riche substrat de tout ce qu'elle a joué en dix ans dans le paysage musical montréalais. Dix ans, déjà? Nous accusons tous deux le coup: j'entraînaux au Devoir il y a neuf ans. «Dix ans que je fais des shows en dehors de l'école», résume-t-elle. L'école de musique, s'entend: Mara Tremblay est en effet musicienne de formation classique. «À 14 ans, j'étais punk au boulot et j'étais dans le Chœur métropolitain. Je suis contente d'avoir été là parce que ça m'a fait connaître encore d'autres sortes de musiques. C'est aussi grâce à ça que je sais pourquoi j'aime pas les affaires compliquées.» Fin 1991, on la remarqua au violon avec les Maringouins, bande country-rock qui ravivait le répertoire de La Bolduc. Le disque avait été lancé à l'Inspecteur Épinglé. J'étais là, assez fasciné par cette luciole qui virevoltait avec son archet autour des Maringouins. Chez Gamma, un nouveau directeur artistique, jeune passionné de chanson québécoise, débarquait dans le métier. Un certain Patrice Duchesne, futur cofondateur de l'étiquette DisQuébec, où Mara le rejoignit en 1995, devenue frangine aînée des Frères à ch'val après avoir transité chez les Colocs.

C'est ce qu'elle croyait être toute sa vie. La fille du band. Ou alors violoniste accompagnatrice, comme elle le fut pour Nanette Workman et Lhasa de Sela. La voilà pourtant bombardée artiste solo. Une idée de Patrice Duchesne, toujours lui, passé en 1997 chez Audiogram, la compagnie de disques pionnière de Michel Bélanger. «Ce disque, ça vient de Patrice à 100 %. Après les Frères, je ne savais plus du tout où je m'en allais. J'étais toute seule avec mon petit à Saint-Lambert et plus rien n'arrivait. Sans rien forcer, il m'a suggéré de faire mon disque.» De fait, il revenait à la charge, aussi persistant que fidèle. «Il m'envoyait des cartes postales

où il écrivait: «As-tu pensé à une carrière solo?» Mara n'avait jamais écrit qu'une seule chanson. Tout nue avec toi, sortie de nulle part un matin. Une fois encouragée, les suivantes ont coulé de source. «Les phrases qui me passaient par la tête, au lieu de les laisser là, je les ai écrites.» Tout simplement.

Il n'y a pas eu, pour la carrière solo de Mara Tremblay, d'étude de mise en marché. Personne ne l'a découverte et modelée selon les paramètres des programmeurs de radio. Chacun a répondu aux simples élans du cœur: Duchesne a craqué, Bélanger a craqué derechef, et tout a suivi naturellement. Le Chihuahua est né dans le plaisir au Lac-Saint-Jean, dans le studio maison du chalet d'un autre inclassable, Fred Fortin, réalisé sans la moindre concession avec des gens habiles de leurs mains et libres dans leur tête, dont l'excellent Olivier Langevin. «De toute façon, si j'avais pas pu le faire à mon goût, j'en aurais pas eu d'album. C'est pareil pour les shows. Il n'y a pas de plan. Chez Audiogram, ils n'ont jamais eu peur que l'album ne joue pas à la radio. Au contraire, je pense que ça faisait leur affaire. Ils ont seulement envoyé le disque à Radio-Canada et aux stations communautaires.» Et si l'album, envers et contre tout, dépassait le succès d'estime? Et si elle devenait une vedette? Elle s'en contrefout. Vraiment. «J'aimerais juste pouvoir m'acheter une petite maison de campagne. Je suis tellement pas une fille de ville.» Et Mara d'évoquer son besoin vital, en ce printemps naissant, de respirer la «bonne bouse de vache».

Peut-être se résoudra-t-elle à s'acheter un nouveau violon. Celui qui lui servira ce soir pour deux chansons est emprunté: cet automne, en même temps qu'on lui raffait un joli tas de disques dans son appartement, on lui a volé le sien, le violon cheri que papa lui acheta il y a vingt ans. «C'est sûrement quelqu'un qui a fait ça pour manger», suppose-t-elle, compatissante. Elle évoque le cambriolage du lorgnon tout infiniment triste que dans La Chanson perdue, lorsqu'elle chante: «Chu ben trop perdue / Peut-être m'entends-tu crier.» De toute évidence, la perte de l'instrument se pleure comme une mort. «Je ne suis plus violoniste. On m'a amputé le bras.» La tournée des prêteurs sur gages n'a rien donné. «J'ai arrêté de chercher parce que ça entretenait l'espoir. Ça me faisait souffrir.» Y a-t-il un voleur de violon repentant qui lit Le Devoir? Ou quelque lecteur qui se serait procuré en octobre un beau violon pas cher? «Je le rachèterais», déclare-t-elle, le regard brillant, assumant fièrement la naïveté de son offre.

### MARA TREMBLAY

Au Cabaret du Musée Juste pour rire ce soir à 20h30.  
Martin Lapalme en lever de rideau.

## Un guide pour les bénévoles à l'école

LE DEVOIR

La Direction de la santé publique de Montréal-Centre a rendu public hier un guide d'intervention destiné aux adultes des milieux communautaires qui travaillent auprès d'enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage ou de comportement.

Le guide s'adresse aux adultes qui, après les classes, envahissent les écoles de plusieurs quartiers défavorisés afin de donner un coup de pouce pour favoriser la réussite scolaire. «Le milieu communautaire est désormais ce fameux soutien scolaire auparavant assuré par les parents», résume France Gauthier, de la Santé publique. Et à ceux qui ne s'en seraient pas encore aperçus, elle rappelle que le décrocha-

ge scolaire est un des facteurs conduisant à de nombreux autres problèmes de santé (physique et mentale). Deux organismes communautaires, Je Passe-Partout et le Centre Mariebourg, ont participé à l'élaboration du guide de 300 pages, qui contient 70 conseils et outils d'intervention. Une exemple? La campagne d'idées positives. Ainsi, on suggère au personnel de l'école de relancer les parents non seulement pour les mauvais coups de l'enfant mais aussi pour ses bons coups. «Le parent vit du succès à travers son enfant et c'est fondamental», constate Mme Gauthier.

Plusieurs autres conseils prodigués aux bénévoles touchent d'ailleurs le développement de l'estime de soi chez l'enfant et des pistes afin de sortir du cercle vicieux de l'échec et du manque de confiance en soi.

## RÉFORME

SUITE DE PAGE 1

«Si la baisse des prestations que nous constatons est due au fait qu'il y a plus de femmes qui sont sur le marché du travail, c'est une bonne nouvelle. Mais si, par contre, nous constatons que les femmes ont été écartées du régime et que c'est la raison pour laquelle il y a moins de femmes qui ont obtenu de l'assurance-emploi au cours de la dernière année, ça voudrait dire qu'il faudrait s'en préoccuper et évidemment prendre action pour corriger une telle situation», a-t-il concédé à sa sortie de la Chambre. Sa position à l'égard des jeunes demeure toutefois inchangée. Il persiste à croire que les jeunes n'ont rien à gagner d'un accès plus facile à l'assurance-emploi. Il vaut mieux, croit-il, leur offrir des programmes de formation et d'intégration au marché du travail. «Nous voulons les aider à intégrer le marché du travail. Nous voulons leur bien. Nous ne voulons pas simplement leur donner du chômage et les garder dans la facilité», a-t-il dit aux Communales.

L'adoption d'un système basé sur les heures devait rendre le programme accessible à tous les travailleurs salariés. Apparaissant, il fallait, pour être admissible, avoir travaillé 20 semaines de 15 heures ou plus. Maintenant, il faut entre 410 et 700 heures pour se qualifier. Un nouvel arrivant sur le marché du travail ou une personne l'ayant quitté pendant plus de deux ans doit en accumuler 910. Le nouveau régime avantage les personnes travaillant plus de 35 heures par semaine, comme certains travailleurs saisonniers. En faisant de longues heures, ils se qualifient plus rapidement. Par contre, les personnes qui travaillent moins de 35 heures y arrivent plus lentement qu'avant.

Cette méthode affecte directement les femmes et les jeunes et serait grandement, quoique pas exclusivement, responsable de la baisse de leurs demandes de prestations régulières. Selon les auteurs, 26 % des femmes travaillaient entre 15 et 34 heures en 1995-96. La proportion est passée à 28 % en 1997-98. Au cours des mêmes années, le pourcentage des jeunes dans la même situation s'est maintenu à 31 % alors qu'environ 20 % travaillaient moins de 15 heures. Le rapport indique aussi que les jeunes et les femmes sont des chômeurs occasionnels et non pas fréquents, «ce qui montre qu'en dépit de leurs régimes de travail, ils dépendent moins du régime d'assurance-emploi, sauf en période de récession.»

Il faut noter que, contrairement à ce qu'on croyait, la réforme n'a pas porté atteinte à l'accès aux prestations de maternité, aux prestations parentales ou aux prestations de maladie.

On savait que le ratio prestataires-chômeurs était passé d'au-delà de 80 % à la fin des années 80 à seulement 42 % en 1997. Le rapport rappelle que la moitié de cette baisse serait attribuable aux quatre réformes mises en œuvre depuis 1990. On ignore toutefois la part qui revient à la dernière adoptée en 1996 et mise en vigueur en 1997. Le rapport est tout aussi silencieux sur le sort réservé aux personnes qui travaillent moins de 15 heures et qui, avant la réforme, ne cotisaient pas à l'assurance-chômage. On ne sait pas combien d'entre elles ont pu depuis être admissibles à des prestations et combien ont cotisé sans pouvoir espérer en bénéficier.

Pour le Bloc et le NPD, qui dénoncent la réforme depuis ses débuts, ce rapport est une douce revanche car il vient confirmer plusieurs de leurs prédictions. Pour le chef bloquiste Gilles Duceppe, la réponse du ministre est par conséquent inadmissible tout autant que son refus de déposer le rapport avant le dernier budget. À son avis, «Pierre Pettigrew s'est prêté docilement aux intentions [du ministre des Finances] Paul Martin» qui, depuis quelques années, se sert des surplus générés par le programme d'assurance-emploi pour renflouer ses coffres.

Le rapport d'évaluation annuel fait d'ailleurs largement état des économies réalisées par le gouvernement. De 1995-96 à 1997-98, la facture totale des prestations est passée de 12 à 10 milliards par année, une baisse de 16 %. La réforme serait responsable de la moitié de ces économies alors que l'autre moitié serait attribuable à l'amélioration du marché de l'emploi et de l'économie. M. Pettigrew n'a pas voulu expliquer, à la lumière de ces chiffres, pourquoi le dernier budget annonçait une hausse de 1,3 milliard des coûts du programme. Selon Gilles Duceppe, il s'agit d'un «maquillage» supplémentaire.

## «QUÉBEC LIVRES»

SUITE DE LA PAGE 1

On aurait dit que tout le Québec s'était soudain rendu chez-vous au Salon, des 200 écrivains, invités ou venus avec leurs éditeurs, aux professionnels du livre, en passant par les animateurs de radio qui diffusent de Paris pour l'occasion. Sans oublier les artistes de passage pour le Printemps du Québec, et bien sûr l'inévitable Robert Charlebois, venu vendre son premier roman... et peut-être même un peu de bière. Du côté français, on pouvait croiser la styliste Sonia Rikiel, l'éditeur Hubert Nyssen (Actes Sud) et quelques-uns des grands pontes de l'édition française.

Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition française, semblait pour le moins surpris de cette avalanche d'écrivains québécois. Les Brésiliens étaient 30 l'an dernier. Cette année, les Québécois sont plus de 200.

«Il y a plusieurs mois, j'aurais été incapable d'imaginer qu'il y aurait autant de monde intéressés à venir au Salon», dit Eyrolles. C'est une surprise très positive. Ce qui nous a frappés, c'est la richesse de la création littéraire québécoise, dont nous n'avions pas idée. Serge Eyrolles estime qu'en cette deuxième année où le Salon invite un pays étranger, «c'est la première fois qu'on atteint un tel intérêt de la part des médias». Pour la radio seulement, les seules heures de diffusion qui seront consacrées au Québec par Radio France (30 heures) égalent presque celles consacrées l'an dernier au Brésil par toutes les chaînes françaises (32 heures).

«Mais l'engouement est là parce qu'il y a de bons auteurs. Et des auteurs qui communiquent bien avec le public.» Serge Eyrolles reste discret sur ce que pourrait être l'avenir des éditeurs québécois en France, dont le succès viendrait gruger un marché saturé. C'est la première fois que les éditeurs français invitent des éditeurs qui peuvent devenir leurs concurrents puisqu'ils publient aussi en français. «On découvre que la littérature québécoise peut avoir un marché en France. Or on produit déjà trop de livres en France», dit Serge Eyrolles.

L'écrivain Dany Laferrière, qui sera ce soir à l'émission Bouillon de culture, déplorait, compte tenu de l'orientation du Printemps du Québec, qu'on ait écarté les écrivains qui ne sont pas considérés comme modernes. Laferrière estime néanmoins que cet événement met les Québécois au centre de la scène littéraire française. «C'est beaucoup. [...] Mais il faudra qu'il y ait des suites.» Selon Serge Eyrolles, la publicité qui a entouré le Brésil l'an dernier produit encore des effets un an plus tard sur les ventes des auteurs brésiliens en France.

En première page du cahier littéraire du quotidien Le Monde, l'écrivain et cinéaste Jacques Godbout signe dans l'édition d'hier un véritable manifeste en faveur de l'édition québécoise. Un manifeste qui n'est pas tendre sur le regard hautain, folklorique et pour ainsi dire un tantinet colonial que porteraient les Français sur notre littérature.

C'est étonnant la première fois que le Salon invite un pays qui n'est pas souverain. Or, malgré le thème choisi, «Un accent d'Amérique», c'est «Vive le Québec livres!» qui revient dans presque tous les dossiers spéciaux que publiaient aujourd'hui quotidiens et magazines. Comme quoi les meilleurs publicitaires auront beau inventer les slogans les plus «son-gés», les Français en feront toujours ce qu'ils voudront.

# LE DEVOIR

# LES SPORTS

## OLYMPISME

### Le CIO écarte la tempête; Samaranch reste le maître

ASSOCIATED PRESS

Lausanne — Le Comité international olympique a essuyé une tempête, mais son capitaine bien accroché à la barre du navire a maintenu le cap pour voguer vers des horizons radieux...

La métaphore maritime résume le résultat des deux jours de travaux de la session extraordinaire du CIO qui s'est achevée, hier, à Lausanne, dans le vaisseau amiral du château de Vidy: six membres compromis dans l'affaire de corruption de Salt Lake City ont été exclus, le président Juan Antonio Samaranch a été plébiscité par ses troupes, et des réformes en profondeur ont été lancées.

«Nous avons promis de nettoyer la maison. Nous l'avons fait. Nous avons promis des réformes. Elles sont là. Nous avons promis une unanimité olympique. Elle a été confirmée», a déclaré M. Samaranch en clôturant ces deux jours de conclave.

Assurant de son soutien la commission gouvernementale américaine chargée d'enquêter sur le scandale de Salt Lake City, déclarant «à nos amis les commanditaires» que leurs investissements de plusieurs millions de dollars sont sauvés, M. Samaranch a souligné que les JO de l'an 2000 à Sydney «montront au monde que ce qui s'est passé ces mois derniers n'est qu'un incident».

Six membres — trois Africains, deux Sud-Américains et un Samoan — ont été exclus mercredi pour avoir accepté des faveurs du comité de candidature de Salt Lake City, la ville mormone désignée pour organiser les Jeux d'hiver de 2002. Ces premières expulsions dans l'histoire du CIO longue de 105 ans ont satisfait M. Samaranch, 78 ans, qui devrait mener à bien son ultime mandat, courant jusqu'en 2001.

Profitant du large vote en sa faveur mercredi, M. Samaranch a présenté hier trois réformes adoptées dans la foulée par l'assemblée plénière: la

première consiste en la création d'un organe de réflexion sur les réformes futures; la deuxième crée une commission d'éthique pour la première fois composée d'une majorité de membres extérieurs au CIO; enfin, une modification de l'élection de la ville organisatrice des JO d'hiver de 2006 a été adoptée.

Sur ce dernier point, le CIO a décidé à l'unanimité moins une abstention qu'un comité de sélection de 15 membres choisira deux finalistes parmi les six villes candidates. La désignation de l'élu aura lieu ensuite lors d'un vote général des 108 membres composant désormais le CIO.

Cette élection de la ville organisatrice des Jeux d'hiver 2006 aura lieu le 19 juin prochain à Séoul lors d'une session du CIO. Les six villes candidates sont Sion, Turin, Helsinki, Zakopane, Poprad-Tatry et Klagenfurt.

Jusqu'à présent, l'élection des villes olympiques se faisait à la majorité lors d'un vote de l'assemblée plénière du CIO (114 votants). L'ensemble des membres avaient auparavant été conviés dans les différentes villes candidates, système qui a favorisé le scandale de corruption de Salt Lake City.

La dernière bonne nouvelle concernant le CIO est sa santé financière. M. Samaranch a produit un audit montrant qu'à la fin de l'année 1998 les biens de l'olympisme se montaient à 237 millions de dollars américains.

Jouant la transparence, le CIO fait savoir que M. Samaranch, non rémunéré pour sa présence à Lausanne, a perçu 204 000 \$ pour ses frais l'an dernier. Thierry Sprunger, le contrôleur du CIO, a aussi fait savoir que chaque membre du CIO reçoit l'équivalent de 150 \$ environ par jour lors de sa présence à Lausanne, en dehors du logement pris en charge. Les membres de la commission exécutive perçoivent eux 1000 \$ US pour chaque session. Le CIO prend en charge aussi tous les billets d'avion.

## Victoire difficilement acquise contre Nashville

### Le Canadien se rapproche un peu des Bruins

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Le Canadien a eu besoin de toute sa petite monnaie, hier au Centre Molson, mais il a fini par s'imposer 3-2 face aux Predators de Nashville, une équipe d'expansion typique, pas la plus talentueuse, mais très vaillante.

Le match s'est joué à la troisième période, au début de laquelle les visiteurs ont pris l'avance de 2-1 sur un but de Vitali Yachmenev marqué sur une échappée à deux contre un en désavantage numérique, alors que Stéphane Quintal s'était retrouvé derrière le filet des Predators pour aider à annuler un dégagement possible. La passe de Greg Johnson a été parfaite. Cela n'aurait rien de bon, mais une passe d'Igor Ulanov déviée sur le patin de Patrick Poulin s'est retrouvée sur la palette de Vincent Damphousse, qui n'a eu qu'à la diriger derrière Mike Dunham.

Le Canadien a mis de la pression à partir de ce moment et Turner Stevenson a marqué le but victorieux, à 11:48, sur le retour d'un lancer de Quintal dévié par Poulin.

Cette troisième victoire consecutive a permis au Canadien de revenir à cinq points des Bruins de Boston et du huitième rang, et de continuer à rêver aux séries. Mais le Canadien est toujours au 11<sup>e</sup> rang de l'Association Est et devra aussi devancer les Panthers de la Floride et les Rangers de New York...

Était-on vraiment prêt pour ce match, comme l'avait prédit Alain Vigneault? Ce n'est pas évident. Et les adultes, qui étaient restés à la maison pour donner leurs billets à leurs enfants ou laisser carrément leurs sièges libres, avaient bien deviné l'intérêt de cet affrontement entre deux forma-

tions qui ne devraient pas participer pas aux séries, mais dont une a au moins l'excuse d'être une équipe d'expansion.

Alain Vigneault n'a pas semblé choqué quand on lui a demandé s'il était satisfait de la façon dont le Canadien a arraché ses deux points, hier. «Il ne faut pas oublier, a répondu l'entraîneur, que si on parle souvent d'une équipe d'expansion, Nashville a quand même des joueurs de qualité, comme on a pu s'en apercevoir».

Vigneault a notamment relevé le travail de certains défenseurs habiles avec la rondelle. «Ce n'est jamais facile contre ces équipes-là qui n'ont pas de pression», a-t-il dit. L'entraîneur a vanté son gardien Jeff Hackett, qui a dû réaliser de bons arrêts «tout le long de la soirée».

Puis il a mentionné les noms de Turner Stevenson, Patrick Poulin et Benoît Brunet, insistant sur les deux premiers qui, «partie après partie jouent avec fierté».

«Mais chez les joueurs d'habileté, devait-il ajouter par la suite, c'est Zholtok qui a été le meilleur. Il a eu des occasions toute la soirée.» Zholtok a obtenu quatre tirs au filet, tout comme Jonas Hoglund. Son brio a d'ailleurs amené Vigneault à le faire remplacer Vincent Damphousse contre Scott Thornton et Benoît Brunet. Damphousse s'est ainsi retrouvé avec les «plombers» Poulin et Stevenson à la troisième période, et ce sont eux qui ont marqué les deux buts importants!

Thornton avait originairement remplacé Martin Rucinsky sur le trio de Damphousse, celui-ci étant relégué à un quatrième trio à son premier match depuis le 6 mars après avoir soigné une blessure à une épaule.

Enfin, Vigneault n'a établi aucun lien entre les trois victoires d'affilée de l'équipe coïncidant avec le départ de Mark Recchi.

## EN BREF

### Le CIO possède 200 millions

Le CIO a levé le voile sur sa fortune qui s'élève, tous bien confondus, à près de 200 millions de dollars, selon les chiffres publiés pour la première fois à Lausanne et qui constituent un premier acte de transparence à la suite de la crise liée à Salt Lake City. Les avoirs du CIO sont comptabilisés en dollars pour un montant de 136 millions en devise américaine et pour partie en francs suisses pour 95 millions de CHF, selon le rapport approuvé par le cabinet d'expertise comptable Price Waterhouse Cooper SA.

### Torre est opéré de la prostate

Le gérant des Yankees de New York, Joe Torre, a entrepris hier une convalescence après avoir été opéré d'un cancer de la prostate plus tôt dans la journée. Les médecins ont indiqué que l'intervention, d'une durée de deux heures, a été un succès. Torre, 58 ans, devrait obtenir son congé de l'hôpital dans trois ou quatre jours.

### Rodman à l'amende

Dennis Rodman, en congé avec soul de des Lakers de Los Angeles pour

raisons personnelles, sera mis à l'amende par le club de la NBA à cause de la durée de son absence.

L'entraîneur des Lakers, Kurt Rambis, a confirmé que Rodman sera mis à l'amende pour un montant encore indéterminé. Rambis a par contre nié la nouvelle selon laquelle les joueurs des Lakers auraient demandé à l'équipe d'imposer une amende à leur coéquipier. Rodman a déjà raté deux des six matchs d'un séjour de neuf jours à l'étranger. Rodman a rejoint les Lakers le mois dernier. Les Lakers ont alors remporté 10 matchs de suite. Rodman a participé à neuf de ces matchs, conservant une moyenne de 10,3 rebonds par rencontre.

## HOCKEY

### LIGUE NATIONALE

Mercredi  
Pittsburgh 2 Tampa Bay 0  
Washington 2 Dallas 1 (P)  
Boston 4 Toronto 1  
Phoenix 4 Detroit 3  
Chicago 3 Calgary 1  
New Jersey 4 Edmonton 1  
Ottawa 2 Anaheim 2  
San Jose 4 Floride 2

Hier  
Nashville 2 Montréal 3  
Phoenix 2 St. Louis 2  
Caroline au Colorado, 21h.  
Anaheim à Los Angeles, 22h30.

Ce soir  
Detroit à Tampa Bay, 19h05.  
Buffalo à Rangers, 19h30.  
Ottawa à Dallas, 20h30.  
Islanders à Vancouver, 22h.

### CONFÉRENCE DE L'EST

	Section Nord-Est				
	PJ	G	P	N	BP BC P
Ottawa	67	38	20	9	198 143 85
Toronto	68	37	26	5	213 195 79
Buffalo	67	31	23	13	177 150 75
Boston	67	30	27	10	175 156 70
Montréal	68	28	31	9	163 177 65

Section Atlantique					
New Jersey	67	38	21	8	200 166 84
Pittsburgh	67	35	22	10	207 179 80
Philadelphie	69	30	22	17	200 167 77
Rangers	68	29	30	9	189 188 67
Islanders	69	19	41	9	158 206 47

Section Sud-Est					
Caroline	68	30	24	14	177 167 74
Floride	67	25	25	17	170 177 67
Washington	68	28	34	6	177 180 62
Tampa Bay	67	16	46	5	142 241 37

### CONFÉRENCE DE L'OUEST

Section Centrale					
Detroit	68	33	29	6	199 174 72
St. Louis	68	29	28	11	195 180 69
Nashville	69	24	39	6	165 224 54
Chicago	68	20	39	9	155 211 49

Section Nord-Ouest					
Colorado	67	34	25	8	186 167 76
Calgary	68	26	32	10	183 193 62
Edmonton	68	25	33	10	188 188 60
Vancouver	68	20	37	11	163 209 51

Section Pacifique					
Dallas	67	42	13	12	196 134 96
Phoenix	69	33	24	12	171 166 78
Anaheim	68	30	27	11	178 165 71
San Jose	68	26	28	14	155 158 66
Los Angeles	67	26	36	5	156 175 57

### Les meneurs

	B	P	Pts
Jagr, Pgh	33	72	105
Lindros, Phi	38	51	89
Selanne, Ana	37	46	83
Kariya, Ana	29	52	81
LeClair, Phi	38	42	80
Forsberg, Col	22	58	80
Yashin, Ott	39	40	79
Modano, Dal	30	43	73
Straka, Pgh	35	37	72
Demitri, StL	31	41	72
Sakic, Col	32	39	71

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

### Avis de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé

La Caisse centrale Desjardins du Québec

AVIS est, par les présentes, donné que La Caisse centrale Desjardins du Québec (la «Caisse centrale») s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente session ou à la prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé afin de modifier certaines dispositions de la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins (L.Q., 1989, chapitre 113) applicables à la Caisse centrale.

Ce projet de loi d'intérêt privé vise principalement à autoriser la Caisse centrale à établir des filiales aux fins de la prestation de services financiers, à autoriser la Caisse centrale à consentir du crédit aux personnes physiques à préciser les conditions en vertu desquelles la Caisse centrale peut conclure tout instrument ou contrat de nature financière ayant pour objet la gestion des risques financiers et à permettre l'application des normes internationales de capitalisation à la Caisse centrale.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée nationale du Québec.

Montréal, le 5 mars 1999.

Les procureurs de la Caisse centrale  
DESJARDINS  
DUCHARME STEIN  
MONAST  
600, de La  
Gauchetière Ouest  
Bureau 2400  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

### AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

### Avis public

## Ville de Montréal

### Service du greffe Usage conditionnel

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 7 avril 1999 à 9h, sera saisie d'une demande d'autorisation pour exercer un usage conditionnel relativement à la propriété sise aux 6950 à 6954, rue Jean-Tavernier. (S990383015)

L'autorisation permettrait l'implantation de l'usage «garderie» à l'intérieur de l'immeuble, conformément au Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1).

Selon ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à cette demande, doit le faire par écrit au plus tard le 29 mars 1999, à l'attention du greffier, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 19 mars 1999  
Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

## Transports Québec

## Québec

### APPEL D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Contrat n<sup>o</sup> : 5200-99-AA01 — Réalisation d'une étude d'opportunité du corridor de l'autoroute 20 (de l'échangeur Turcot à l'échangeur de l'autoroute 13) et l'échangeur St-Pierre à Montréal.  
Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans la M.R.C. Communauté urbaine de Montréal, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.  
Coût du dossier : 20 \$  
Réception des offres : salle des soumissions de Montréal.  
Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres : Montréal, le mercredi 7 avril 1999, 15 h.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par une personne ayant bénéficié, en 1997, d'une mesure d'application temporaire ou de départ assisté prévu à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

On peut obtenir copie du dossier d'appel d'offres moyennant le paiement du montant indiqué à la rubrique « Coût du dossier »; ce coût, qui inclut les taxes, est payable en espèces, par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et n'est pas remboursable.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants :

QUÉBEC	MONTRÉAL
Salle des soumissions Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848	Salle des soumissions Ministère des Transports Tour de la bourse 800, Place Victoria, 13 <sup>e</sup> étage Case postale 395 Montréal (Québec) H4Z 1J2 Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.  
Le sous-ministre  
André Trudeau

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC (DIV. PET. CREANCES), NO. 500-32-037365-980, RONALD KELLY ET GINETTE KELLY, Partie demanderesse -vs- MICHEL LÉVEILLÉ, Partie défenderesse. PIÈCE À VENDRE NO. 31103/99 à 1400 au: 260, Val d'Espoir, Chertsey, district de Joliette, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL LÉVEILLÉ, saisis en cette cause, soit: Ford Aerostar 1990, Satellite Receiver, Fax, système de son & acc., meubles, ordinateur, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, ce 17 mars 1999. MARIO DION, huissier de justice; PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASS; HUISSIERS, 165 Rue Du Moulin, St-Eustache, Québec J7R 2P5, (450) 491-7575

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE (Procédure Alléguée), No. 500-22-025635-981 -BREF D'EXECUTION, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTROPOLOITAIN, Partie demanderesse -vs- GERASIMOS SALVANOS, Partie défenderesse. Le 30<sup>ème</sup> jour de mars 1999 à 11h00, au 305, Dauphin, Dollard-des-Ormeaux, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de GERASIMOS SALVANOS, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon (sofa, causeuse, fauteuil) avec tables, 1 set de salle à manger avec 6 chaises, buffet et huche, 1 ordinateur complet & autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU huissier du district de Terrebonne, Boisvert Lancôt Pouliot, HUISSIERS - (514) 471-8078, Mtl (514) 328-1122, boul. Des Seigneurs, #21, Terrebonne, Qc J6W 3W5

DEMANDE DE DISSOLUTION (Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie/corporation 2546-8737 Québec inc. ayant son siège social au 617 Grande Côte est, Lanoraie, J0K 1E0 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. ANDRÉ VALLIERES

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT: GREFFIER-ADJOINT DAME SILVA GERTRUDIS ASCENCIO Partie demanderesse c. M. SERGIO ANTONIO MARTINEZ-MARTINEZ Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à M. SERGIO ANTONIO MARTINEZ-MARTINEZ de comparaitre au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine est, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce et de la requête pour mesures provisoires, présentée le 11 mai 1999, à 9h00, salle 2.17, ont été remises au greffe à l'intention de M. SERGIO ANTONIO MARTINEZ-MARTINEZ. Lieu: Montréal Date: 16 mars 1999 MICHEL MARTIN

Avis est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que: Miss Isobel L. Moore est décédée le 20 février 1999 - demeurant au: 336 Metcalfe, Westmount, Québec H3Z 2J3. L'inventaire des biens est déposé au bureau du Trust Scotia (National Trust) 1800 McGill College, Montréal, Québec, H3A 3K9 pour fin de consultation.

Lorraine Rochelleau Greffière Adjointe Montréal, le 17 mars 1999

Travaux dans la ville de Laval Comtés de Mille-Îles, Fabre et Chomedey Appel d'offres no : 0019-20-02-41-21

Travaux de modifications de soixante-six (66) entrées de service privées dont les raccordements aux égouts ont été inversés, cinq (5) réparations de conduites, décontamination d'une section du réseau d'égouts et remise en état des lieux.

DOCUMENTS DISPONIBLES : Par commande téléphonique uniquement. SQAÉ, Service gestion des contrats, Montréal - Tél.: (514) 873-7411.

PRIX : 90,00 \$ (taxes incluses) non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la SQAÉ.

De plus, pour cet appel d'offres, les soumissionnaires devront prendre connaissance du «Cahier des clauses générales d'appel d'offres, Société québécoise d'assainissement des eaux», publié par Les Publications du Québec (édition 1989). Ce cahier fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

LIEUX DE CONSULTATION : Service de l'ingénierie de Ville de Laval, 3, Place Laval, bureau 300; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; SQAÉ à Montréal et Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS : Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom du soumissionnaire, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval (M. Guy Collard) à 1, Place du Souvenir, casier postal 422, succursale Saint-Martin, Ville de Laval (Québec) H7V 3Z4, avant la 11<sup>ème</sup> heure, mardi le 13 avril 1999, seront ouvertes à 12h00 (midi) en la salle du Conseil de l'Hôtel de ville.

GARANTIE DE SOUMISSION : Cautionnement.....(52 000,00 \$) ou chèque visé ou autre.....(26 000,00 \$) N.B. : "autre" signifie autre garantie de soumission spécifiée au document d'appel d'offres.

RENSEIGNEMENTS : M. Carol Lachance - Tél.: (514) 873-7411 ou (418) 643-2616. Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies, ayant une place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur le bâtiment et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Marc Pinsonnault, LL.B., B.Sc. Vice-Président administration et secrétaire général D-19-03-99

## AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 jour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi  
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration de divorce et de la requête pour mesures provisoires, présentée le 11 mai 1999, à 9h00, salle 2.17, ont été remises au greffe à l'intention de M. SERGIO ANTONIO MARTINEZ-MARTINEZ. Lieu: Montréal Date: 16 mars 1999 MICHEL MARTIN